



Occupation illegale d'un terrain

Par **bocabarteille**, le **18/12/2011** à **07:05**

Bonjour, suite à mon divorce en avril 2008, j'ai obtenu une maison avec un terrain de 3700 m², mon ex.mari habite la ferme à côté et possède plusieurs chevaux. j'ai mis ma maison à vendre à partir de mai 2008 à cause de la proximité de mon ex.mari et que je suis revenu vivre dans l'Aude. A plusieurs reprises mon ex.mari et sa nouvelle compagne ont fait en sorte d'empêcher la vente de ma maison, évidemment je n'ai pu le prouver, mais j'ai perdu de l'argent, car n'étant pas habiter elle s'est un peu détériorer. j'ai enfin signer un compromis de vente le 4 nov. 2011, mais mon ex.mari occupe une partie du terrain pour y mettre ses chevaux sans aucune autorisation de ma part, je lui ai demande d'enlever la clôture et les chevaux mais sans résultat. Que puis je faire et quels sont les recours, surtout que je n'habite pas sur place. Merci d'avance
Mme Bocabarteille